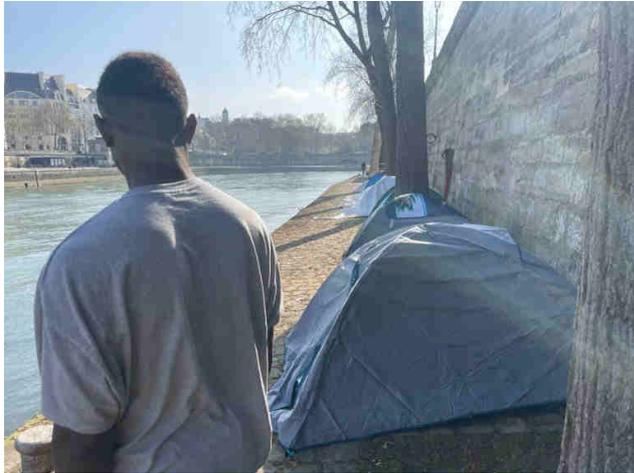


20250925 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/67160/en-france-au-moins-3-200-jeunes-etrangers-tentent-de-faire-reconnaitre-leur-minorite>

Actualités



Des jeunes migrants, mineurs isolés en recours, sous des tentes à Paris, le 27 mars 2025. Crédit : InfoMigrants

En France, au moins 3 200 jeunes étrangers tentent de faire reconnaître leur minorité

Par [La rédaction](#)

En France, plus de 3 200 mineurs étrangers isolés - ou non accompagnés (MNA) - sont en recours auprès d'un juge pour faire reconnaître leur minorité et demander à être pris en charge, selon une enquête d'une centaine d'associations. Beaucoup de ces jeunes vivent à la rue, sans solution d'hébergement, malgré leur jeune âge.

Plus de 3 200 jeunes étrangers en recours pour faire reconnaître leur minorité ont été recensés en France en juin 2025, [selon une évaluation](#) menée par la Coordination nationale jeunes exilés en danger (CNJED), rassemblant une centaine d'associations, et publiée jeudi 25 septembre. Et près d'un millier d'entre eux vivent à la rue.

Ils sont précisément 3 273 mineurs isolés étrangers - ou mineurs non accompagnés (MNA) - engagés dans une procédure d'appel auprès de la justice pour tenter de convaincre qu'ils ont moins de 18 ans. On compte parmi eux 2 918 garçons (89,15%) et 355 filles (10,85%), a annoncé la CNJED auprès des départements qui ont [l'obligation de mettre à l'abri les mineurs étrangers non accompagnés](#).

Conditions de vie alarmantes

L'enquête menée en juin est le résultat de données collectées auprès de 79 départements à la suite de questionnaires et entretiens téléphoniques, précise la CNJED, qui déplore l'absence de données gouvernementales.



Des jeunes migrants, mineurs isolés en recours, sous des tentes à Paris, le 27 mars 2025. Crédit : InfoMigrants

Pour le collectif, "les conditions de vie de ces mineurs qui attendent de voir un juge des enfants ou une Cour d'appel" demeurent "alarmantes". Selon lui, "1 087 vivent à la rue, 939 sont hébergés temporairement par la société civile, 170 sont dans des dispositifs d'urgence pour adultes fournis après appel au 115 et 989 dans des dispositifs d'urgence dédiés aux MNA."

A lire aussi

[Protection de l'enfance : les mineurs isolés étrangers toujours dans l'impasse d'une prise en charge décente](#)

"Pour la plupart des jeunes, le passage à la rue, parfois durant plusieurs mois, demeure la norme avant d'accéder à une protection, même temporaire", alors qu'une "majorité sont finalement reconnus par la justice comme des enfants", dénoncent les associations.

"En moyenne", le taux de reconnaissance de leur minorité, après recours, "s'élève à 60%, avec des fortes disparités suivant les départements de 3% à 100%", selon l'enquête.

A lire aussi

[Mineurs isolés : tout savoir sur votre prise en charge à votre arrivée en France](#)

"Ces jeunes devraient se voir accorder la présomption de minorité et continuer à bénéficier des services de protection le temps que leur recours soit examiné", a insisté Angelo Fiore, un responsable du CNJED.

Déclarés majeurs à tort

Dans les faits, avant même leurs recours en appel, de nombreux jeunes dorment à la rue, en arrivant sur le sol français. [En juillet, un rapport](#) de deux associations de défense des droits des migrants alertait déjà sur les nombreuses défaillances et disparités d'un département à un autre dans la prise en charge de ces jeunes. Les départements, eux, se défendent, [parlant d'une surcharge de leur dispositif et de leur manque de places](#). Ils disent alerter l'État depuis des années sur une situation "intenable".



Démantèlement du camp de migrants mineurs de la place Saint-Gervais, près de l'Hôtel de ville de Paris, le 30 avril 2024. Crédit : Reuters

[En avril, un rapport parlementaire](#) avait aussi mis en avant les défaillances dans la prise en charge des MNA en France. Les députés révélaient que l'accueil des étrangers différait largement de celui des jeunes français, notamment sur la question du logement. "Les conditions d'hébergement des MNA sont souvent parmi les plus précaires qui existent en protection de l'enfance", pouvait-on y lire.

En 2022, un rapport de la Défenseure des droits dénonçait déjà que les jeunes se déclarant mineurs soient "confrontés à des processus d'évaluation (de leur âge) peu respectueux de leurs droits, à la remise en question de leur état civil, de leur identité, de leurs parcours et leur histoire, et à des réévaluations multiples de leur situation". Résultat : "Certains jeunes sont déclarés majeurs à tort et se retrouvent exclus des dispositifs de protection de l'enfance, les condamnant à l'errance et à la précarité, même dans le cadre d'un appel de cette décision", rapportent les députés.

Les mineurs "invisibilités" de la capitale

Dans la capitale, c'est l'association France terre d'asile qui gère l'évaluation et la mise à l'abri de ces jeunes, au sein de l'Accueil des mineurs non accompagnés (AMNA). "En moyenne, [nous avons 130 jeunes qui arrivent par semaine](#)" rapportait en avril dernier Béatrix Allan, directrice du service d'évaluation au sein de l'AMNA.

A lire aussi

[Plus de la moitié des mineurs isolés à Paris souffrent de "faim sévère", s'alarme une ONG](#)

Il est difficile d'évaluer le nombre de ces mineurs isolés dans la capitale. Une grande partie d'entre eux sortent des radars des associations. Certains sont passés par [l'école Erlanger](#), dans le 16e arrondissement de Paris, occupée pendant des mois par des centaines d'exilés jusqu'en juin 2023.

D'autres ont vécu dans [le parc de Belleville](#), dans le nord de la capitale, avant [son évacuation en octobre dernier](#), d'autres aussi ont occupé [la Maison des Métallos](#). D'autres encore ont squatté la Gaîté Lyrique cet hiver, [avant d'en être délogés](#), et se sont réfugiés [sous les ponts du centre de Paris, avant d'en encore une fois chassés](#). Autant de jeunes "invisibilisés" déplorent les associations qui craignent de les perdre définitivement de vue.